



Compte-rendu de la journée « Agriculture sur le bassin versant de l'Yser »

Le 12 juin 2008 à Zegerscappel

*Cette réunion rassemblait les membres des 3 Commissions Thématiques du SAGE de l'Yser, les membres de la CLE ainsi que les nouveaux maires du territoire suite aux élections.*

Etaients présents :

Monsieur BOLLENGIER Denis, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord dans la CLE du SAGE de l'Yser

Monsieur SCHEPMAN, Président de la CLE

Madame RYCKEBUSCH Béatrice, Maire de Zegerscappel

Monsieur HUET, Directeur délégué DDAF et représentant Monsieur le Préfet du Nord

Monsieur GUERMONPREZ, ISA Lille

Madame DANION, Chambre d'Agriculture du Nord

Madame DESPREZ, Chambre d'Agriculture du Nord

Monsieur GLACET, Chambre d'Agriculture du Nord

Monsieur LECLAIRE Gautier, Habitant d'Houtkerque

Monsieur LECLAIRE Francis, Habitant d'Houtkerque

Monsieur FRANCKE, Maire de Bambecque

Monsieur SOODTS, Adjoint au maire de Godewaersvelde

Monsieur MARIS, Adjoint au maire de Godewaersvelde

Monsieur DUDANT, Chambre d'Agriculture du Nord

Madame STAELLEN, Vice-Présidente du SIABY, Adjointe au maire de Steenvoorde

Monsieur HEYMAN, Conseiller municipal de Winnezele

Monsieur HEMELSDAEL, Adjoint au maire de Zuytpeene, Président d'ASAD

Monsieur BARBIER, Président de l'ASAD de Volckerinckhove

Monsieur GABILLARD, DIREN Nord Pas-de-Calais

Monsieur RYCKELYNCK Thierry, Houtland Nature

Monsieur DELBECQUE, Pays des Moulins de Flandre et Pays Cœur de Flandre

Monsieur ALLOY, Vice-Président de l'Association « Vivre en harmonie avec la Becque »

Monsieur LACRESSONNIERE, Président de l'Association « Vivre en harmonie avec la Becque »

Monsieur COUSIN, Premier adjoint au maire de West-Cappel

Monsieur NUGOU, Administrateur de la Fédération du Nord pour la Pêche et la protection du milieu aquatique

Madame MARCHYLLIE, Adjointe au maire de Wylder

Monsieur GREBERT, représentant la Mairie de Rubrouck

Monsieur DRIEUX, Président du SIABY et Maire de Noordpeene  
Monsieur VAULTIER, Régie SIDEN-SIAN  
Monsieur SAELEN, représentant la mairie d'Eecke  
Monsieur BACQUAERT, Adjoint au maire de Terdeghem  
Monsieur DELASSUS Bernard, Maire d'Hardifort  
Monsieur HAVET, Conseiller municipal d'Herzeele  
Monsieur IOOS, Maire de Zermezele  
Monsieur JACQMART, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Monsieur VANPEPERSTRAETE, Agriculteur à Esquelbecq  
Monsieur DECONYNCK, Agriculteur à West-Cappel  
Monsieur DEVULDER, Conseiller municipal de Zegerscappel  
Monsieur PARMENTIER, Conseil Général du Nord  
Monsieur MASSON, Centre de Recherche et de Développement en Science du Sol, Economie, Environnement & Aménagement et représentant exceptionnellement le CEMAGREF.  
Monsieur BOLLENGIER Jacques, Délégué du SIABY pour la commune d'Oost-Cappel  
Monsieur SCHACHT, Conseiller Municipal d'Oxelaere  
Madame DEJONCKHEERE, Conseil Régional Nord Pas-de-Calais  
Monsieur FOUQUET, Conseil Régional Nord Pas-de-Calais  
Monsieur BROUWER, Fédération Départementale des Chasseurs du Nord  
Monsieur DUQUENOY, Spécialiste Drainage USAN  
Monsieur CAULIEZ, Directeur Général USAN  
Monsieur TURCO, Service Départemental de Police de l'Eau du Nord  
Monsieur PREVOST, Service Départemental de Police de l'Eau du Nord  
Monsieur VALOIS, Conseiller Général  
Monsieur FRANCHOIS, représentant la mairie de Ste Marie Cappel  
Monsieur VANDERLYNDEN, représentant la commune de Steenvoorde  
Monsieur DUYCK, Président du Syndicat Agricole de Rexpoëde  
Monsieur CLEENEWERCK, représentant la commune de Rexpoëde  
Monsieur DEHEISTER, représentant la commune de Zegerscappel  
Monsieur VERRONS, Adjoint au maire de Zegerscappel  
Monsieur MARTIN, DDAF du Nord  
Monsieur DELAFOSSE, représentant la commune de Volckerinckhove  
Monsieur RYCKEBUSCH Jean-Marie, représentant la commune de Bollezeele  
Monsieur LEURS Laurent, représentant la commune de Broxeele  
Monsieur VAN INGHELANDT, représentant la commune de Boeschepe  
Monsieur MORNAVE, Assistant de Monsieur SCHEPMAN  
Mademoiselle LORENSKI, Animatrice du SAGE de l'Yser

Etaient excusés :

Monsieur DECODTS, Maire de Cassel  
Monsieur KERCKHOVE, Maire de Wormhout

Monsieur DE CHAMBURE, membre de la CLE représentant le Syndicat des propriétaires agricoles du Nord  
Monsieur VAIREAUX, membre de la CLE représentant la CCI du Nord  
Madame DEMOL, membre de la CLE représentant la Chambre d'Agriculture du Nord  
Monsieur MUYS, Président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement 59/62  
Monsieur DESMADRYL, représentant le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement 59/62, Comité de l'Yser  
Monsieur BOLLENGIER Bart, Yser Houck  
Monsieur BORIUS, le Sous-Préfet du Nord  
Monsieur CARRE, représentant de la DRIRE  
Monsieur BUGUEL, DDE Arrondissement de Dunkerque  
Monsieur KLEINPRINTZ, Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique  
Monsieur GALAND, USAN  
Madame BARROIS-SENECHAL, FREDON  
Madame CREPIN, FREDON  
Madame CLICTEUR, Maire de Wylder  
Madame CHEVILLARD, Agence de l'Eau  
Monsieur GALLET, Conservatoire des Sites Naturels Nord Pas-de-Calais  
Monsieur MIAILLE, Délégué Suppléant du SIABY pour la commune de Lederzeele  
Madame ROSENCOURT, Comité Départemental de Canoë-Kayak  
Monsieur DELASSUS Christian, Maire de Ledringhem  
Monsieur PASTERNAK, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Etaient Absents :

Madame PAVY, Conseillère Régionale  
Monsieur DEVYNCK, Maire d'Esquelbecq  
Monsieur AMPEN, Maire d'Arnèke  
Monsieur FACHE, Maire de Buyscheure  
Monsieur SAISON, Maire d'Hondschoote  
Monsieur DUSAUTIER, Maire d'Ochtezeele  
Monsieur RYCKELYNCK, Fédération Régionale Nord Nature  
Monsieur JOURDAN, Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique  
Monsieur PATOOR  
Monsieur DENYS  
Monsieur MULLIER, SATESE Nord  
Monsieur TREDEZ, CENH  
Monsieur DENAES, Adjoint au maire d'Oudezeele  
Monsieur COCKEMPOT, Président de l'ASAD de Wormhout  
Monsieur DERAM, Président de l'Office du Tourisme de Wormhout  
Monsieur CORNIER, Conservatoire Botanique National de Bailleul

Madame MELIN, Fédération Régionale des Chasseurs

**Objet de la réunion : Etat des lieux de l'Agriculture sur le bassin versant de l'Yser - visites d'exploitations**

*Heure de début de la réunion 9h45*

Après l'accueil de Mme RYCKEBUSCH, M. SCHEPMAN remercie l'assemblée et remercie l'Agence de l'Eau ainsi que le Conseil Général pour leur soutien financier à l'organisation de cette journée.

Monsieur SCHEPMAN invite M. BOLLENGIER Denis et M. HUET à se présenter puis il lance un rapide tour de table.

- L'agriculture sur le bassin versant de l'Yser :

Le sol du bassin versant est tout à fait propice aux productions végétales à condition de drainer car le sol argilo-limoneux est imperméable.

La région agricole de la Flandre intérieure est drainée sur 74% de la Surface Agricole Utilisée (SAU). La part des surfaces drainées a augmenté de 17% en Flandre intérieure entre 1988 et 2000.

L'évolution des surfaces agricoles a conduit à une forte diminution des surfaces en herbe. Entre 1970 et 2000, les surfaces en herbe de la Flandre intérieure ont diminué de 55% au profit notamment des surfaces en céréales. Aujourd'hui, les surfaces en herbe représentent 12% de la SAU.

Les surfaces en blé ont augmenté de 80% sur la même période pour atteindre 31% de la SAU (équivalent à la moyenne départementale).

Les surfaces en pomme de terre représentent 18% de la SAU contre 6% pour la moyenne départementale. Les cultures légumières ont vu leurs surfaces fortement augmenter dans les années 90 pour fournir les industries agro-alimentaires et les conserveries.

L'élevage est également une composante importante de l'agriculture en Flandre. Les élevages laitiers sont présents sur 29% des exploitations mais la production laitière diminue. La production porcine représente 22% des exploitations avec un nombre de 360 éleveurs. Le cheptel porcin a augmenté de 13% en Flandre intérieure entre 1988 et 2000.

Les élevages de volailles sont également très présents avec 529 exploitations. L'effectif avicole a augmenté de 87%.

Les productions sont donc diversifiées avec un équilibre élevage et végétal et des exploitations de taille moyenne.

L'agriculture sur le bassin versant nécessite une irrigation d'appoint notamment pour les cultures légumières, le drainage est une nécessité pour le développement de la plante, toutefois il faut concilier des pratiques respectueuses de l'environnement.

M. MARTIN demande s'il existe une évaluation de ce que serait l'agriculture sur le bassin versant sans le drainage. M. DELASSUS Bernard explique qu'il serait impossible de cultiver.

M. SCHEPMAN demande si la Chambre d'Agriculture a des informations sur les échanges de matières organiques entre Français et Flamands. M. GLACET explique que tous les apports de matières organiques doivent être enregistrés dans le cahier d'épandage. Les importations de matières organiques d'autres pays font l'objet d'une déclaration à la DSV (direction des services vétérinaires) et des contrôles sanitaires sont effectués.

- La PAC et la réglementation Européenne

La Politique Agricole Commune (PAC) est une politique européenne alimentaire. C'est un levier puissant car elle représente 300 millions d'euros pour la région Nord Pas-de-Calais. La PAC est la seule politique communautaire et représente 37% du budget de l'Union Européenne. Cependant, la PAC représente environ 2% de la somme des budgets nationaux.

La PAC existe depuis les années 60 et elle a dû évoluer dans le temps pour s'adapter notamment à l'environnement. La dernière réforme date de 2003 et la PAC actuelle durera jusque 2013.

Cette réforme a concerné entre autres le découplage des aides. Ainsi, les aides ne sont pas liées à la production. Cette réforme a également introduit la conditionnalité : c'est-à-dire que les agriculteurs doivent respecter les « bonnes conditions agro-environnementales » afin d'obtenir leurs aides.

M. NUGOU demande s'il existe la possibilité de créer des retenues d'eau ou des bassins pour que les agriculteurs utilisent cette eau pour l'irrigation. M. BOLLENGIER Denis et M. GLACET explique que les besoins en irrigation sont relativement faibles mais que la réalisation de bassins est très coûteuse.

Toutefois, M. MARTIN souligne que si les besoins en eau pour l'agriculture et pour les pêcheurs sont les mêmes en période d'étiage cela risque de générer des conflits d'usages et c'est la vocation du SAGE de gérer ces éventuels conflits.

- Mise aux normes des exploitations

La mise aux normes des bâtiments d'élevage fait suite à la loi sur l'eau de 1992 et à la directive nitrates de 1991. Ainsi, a été créé le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA). Le PMPOA s'est décliné en deux temps : entre 1996 et 2001 pour les grosses exploitations (PMPOA 1) puis entre 2003 et 2009 pour toutes les exploitations d'élevage (PMPOA 2).

Dans l'arrondissement de Dunkerque, 731 exploitations d'élevages cibles sont recensés. 75% de ces exploitations se sont lancées dans un diagnostic

d'exploitation (DEXEL). Les investissements réalisés sont assez lourds (moyenne d'environ 50000€/exploitation) et sont subventionnés de façon variable.

Le diagnostic d'exploitation consiste en une évaluation des risques de pollution directe mais aussi de pollution diffuse.

Les plans d'épandages sont réalisés pour gérer les effluents agricoles. Les effluents ne doivent pas être épandus à proximité des points d'eau ou de bâtiments. Un calendrier d'épandage doit être respecté.

L'organisation des plans d'épandages permet une meilleure gestion des apports au champ et permet de diminuer la consommation d'engrais minéraux.

M. DUDANT explique qu'à l'issue des mises aux normes, les élevages ne seront plus polluants. M. BOLLENGIER Denis souligne que les éleveurs ont fait beaucoup d'efforts en s'engageant dans les mises aux normes.

- Le drainage agricole

Le drainage se réalise soit en privé soit en Association Syndicale Libre ou Autorisée. L'USAN gère les projets de drainage de 16 ASAD dans le Nord. Les projets de drainage sont subventionnés : le Conseil Général finance en totalité les études liées au projet puis il finance en partie les travaux. Les travaux de drainage en ASAD sont encadrés et suivent une procédure avec le Service de Police de l'Eau.

Les surfaces drainées en ASAD sur le bassin de l'Yser sont d'environ 11000ha.

Prochainement, les 16 ASAD devraient fusionner en une seule : ASAD du Nord de France.

M. SCHEPMAN demande s'il existe d'autres projets de regroupement dans le Nord. M. DUQUENOY indique que c'est le seul projet pour le moment mais que les statuts de l'ASAD du Nord de France laisseront la possibilité à d'autres ASAD de venir s'y intégrer par la suite.

Une question concerne la durée de vie d'un réseau de drainage. M. DUQUENOY explique que c'est assez variable. Il y a des cas où le drainage est à refaire au bout de 12 ans seulement. Cela arrive en particulier quand de l'oxyde ferrique se dépose sur les réseaux. Ces problèmes d'oxyde ferrique ont souvent été constatés lorsque des prairies ont été remises en culture puis drainées.

A titre d'information, les études de drainage coûtent 350-400€/ha et les travaux : 2000€/ha en nu et 2400€/ha en filtre.

M. MASSON intervient en substitut du CEMAGREF sur la question des impacts du drainage sur l'environnement.

Le sol de la Flandre est formé de limons épais, d'argiles et de sables fertiles mais sous condition de drainer car certaines cultures sont très sensibles à l'eau stagnante. Le système drainant permet de retirer l'excès d'eau du sol et ainsi laisse les racines respirer.

Du point de vue quantitatif, les études ont montré que le drainage transfère un débit inférieur aux débits ruisselés en l'absence de drainage. On estime sur une pluie d'hiver de 3 jours que le réseau de drainage au collecteur a un débit de 1,7L/s/ha.

Le problème qui peut être éventuellement soulevé est celui sur surcreusement des fossés pour l'évacuation des drains enterrés. Il y a ainsi une surcapacité hydraulique.

Du point de vue qualitatif, il faut distinguer la pollution azotée (nitrates) et la pollution par les pesticides.

L'azote évolue dans le sol et les nitrates, très solubles, sont lessivés et passent dans le réseau de drainage. Afin d'éviter ces transferts, la solution est de pratiquer un bilan azoté en calculant les apports d'engrais en fonction du reliquat d'azote. Par ailleurs, on peut noter que le drainage est un facteur limitant d'intrants car les plantes assimilent davantage les engrais lorsque le sol est bien aéré.

Pour les pesticides, certaines molécules restent fixées sur les particules de sol et d'autres relativement solubles passent dans l'eau. Le CEMAGREF émet quelques propositions pour gérer les premières eaux de drainage après une pluie ou après traitement. Il s'agit de dévier ces eaux vers une zone tampon (zone humide ou fossé enherbé...) avant de rejeter ces eaux vers le milieu naturel. Des expériences ont été menées en Indre et Loire.

Le problème est que ce genre de système ne peut être réalisé individuellement. Il faut imaginer cela sur des surfaces à drainer importantes.

M. GLACET explique que l'impact des drainages est tout de même limité car l'exploitant choisit les périodes de traitement de façon à éviter les transferts et des bonnes pratiques peuvent encore réduire ces fuites.

Toutefois, M. MASSON précise que les quantités de pesticides sont faibles mais restent à prendre en compte notamment pour l'exploitation de la ressource en eau pour la production d'eau potable en Belgique.

M. PARMENTIER indique que ces questions sont importantes car la réglementation ne cesse de se durcir. M. PARMENTIER explique que la mise en place de zones tampons n'est pas forcément adaptée à notre secteur étant donné que les surfaces à drainer sont petites mais il convient peut-être d'entreprendre une réflexion directement sur les fossés de drainage. Cette réflexion pourra être envisagée dans le cadre d'un groupe de travail au niveau du SAGE.

- Lutter contre les pollutions diffuses

Il existe différentes sources de pollution qu'elles soient ponctuelles (préparation de la bouillie, vidange de fond de cuve, renversement accidentel...) ou diffuses (ruissellement, lessivage du sol...).

La réglementation européenne et française a mis en place des dispositifs pour lutter contre les pollutions diffuses : le classement de la région en zone vulnérable depuis 2004, le PMPOA, les bonnes pratiques agro-environnementales liées à la PAC, les Zones Non Traitées (ZNT)...

L'amélioration des techniques culturales a permis de réduire fortement les pollutions ponctuelles : pulvérisateurs plus efficaces, gestion des déchets, local phytosanitaire...

Pour les pollutions diffuses, la pratique du reliquat d'azote permet de raisonner la fertilisation. Cette pratique est d'ailleurs incitée par les industriels.

Des nouveaux outils de pilotage se développent : le Ntester mesure directement le besoin en azote de la culture.

Le désherbage alternatif ou la couverture des sols en hiver ou les bandes enherbées permettent également de réduire la pollution diffuse.

Mme DESPREZ explique également que la production continue d'augmenter alors que la consommation en fertilisant diminue depuis les années 80.

Les agriculteurs participent aussi de façon volontaire en contractualisant des CTE ou des CAD aujourd'hui remplacés par les MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées). A noter que ces dernières n'ont pas remporté un grand succès car les mesures ne sont pas adaptées aux spécificités du territoire flamand. D'autre part, de nombreux agriculteurs sont sous contrat avec des industries agro-alimentaires de la région ou de la Belgique. Ces industries imposent que les exploitations s'engagent dans une démarche de qualité.

On peut également souligner que le Plan Végétal Environnement (PVE) incite les exploitants à s'équiper avec du matériel plus performant. Les agriculteurs du bassin versant peuvent bénéficier de 20% voire 40% (dans certaines communes) de subvention sur certains équipements du pulvérisateur par exemple permettant de mieux respecter l'environnement.

D'autres initiatives existent sur le bassin versant de l'Yser. En effet, l'Yser amont était un bassin versant retenu dans le cadre du Groupe Régional d'Actions contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau (GRAPPE).

Depuis 2006, le bassin versant de l'Yser est un bassin versant pilote dans un projet européen sur les pollutions ponctuelles : TOPPS. Ce projet est très intéressant car il comprend des diagnostics d'exploitations en France et en Flandre Belge ainsi que des formations pour les agriculteurs.

- L'érosion des sols et le ruissellement

Le bassin versant de l'Yser est concerné par une érosion moyenne à forte. L'érosion se caractérise par l'arrachement et le transport de particules de sol sous l'action de la pluie ou du ruissellement.

A l'échelle agricole des moyens complémentaires les uns des autres existent pour lutter contre ces phénomènes à l'échelle du bassin versant. Ils peuvent être caractérisés en trois classes :

Les techniques culturales ; on peut citer par exemple : les techniques agronomiques afin de restaurer la perméabilité des sols, pour éviter les phénomènes de battance, la couverture des sols par des engrais verts, les techniques sans labour, labour motteux...

Les aménagements d'hydraulique douce : bandes enherbées, fascines, haies, talus, fossés...

Les aménagements plus lourds comme les zones d'extension de crue voire les bassins de rétention.

Ces techniques sont à combiner selon la morphologie du bassin versant, le type de sol, les cultures à implanter...

Seules quelques communes du SAGE sont concernées par les MAET « érosion » et peu de dossiers ont été déposés en raison d'un cahier des charges inadapté à notre région.

Cependant, une initiative intéressante est en cours de lancement sur le secteur de la Vleter Becque (Godewaersvelde et Boeschepe). Il s'agit d'un projet transfrontalier sur l'érosion des sols. Le dossier est actuellement examiné par les instances techniques d'Interreg.

Sur ce thème la concertation doit se poursuivre entre les communes, les communautés de communes, les syndicats.

M. DELBECQUE revient sur les MAET et indique que les Pays ont une ligne de budget comprenant un catalogue de mesures agro-environnementales et il a sans doute des possibilités de financement par ce biais.

M. BOLLENGIER Denis regrette que les MAET ne soient pas plus simples à gérer pour les exploitants car beaucoup d'agriculteurs sont intéressés mais les MAET sont trop compliquées à mettre en œuvre. M. HUET précise que des discussions sont en cours pour améliorer le dispositif et pour avoir des MAE davantage territorialisées.

M. BACQUAERT explique que l'interdiction de retourner les prairies permanentes pose problème car les agriculteurs ayant changé de type d'exploitation - arrêt de l'élevage par exemple - se retrouvent avec des prairies sans utilité.

M. HUET rappelle que des échanges de parcelles entre agriculteurs sont toujours possibles.

*Heure de fin de la réunion 12h45*

---

*L'après-midi a été consacrée à deux visites d'exploitation présentant des systèmes innovants pour lutter contre les pollutions.*

- L'exploitation de M. VANPEPERSTRAETE à Esquelbecq - Ferme pilote du projet TOPPS

M. VANPEPERSTRAETE accueille les participants et explique que son exploitation comprend environ 60ha avec un élevage de volailles.

M. VANPEPERSTRAETE explique que les aménagements sur son exploitation ont été faits au fil des années après réflexion et avec les évolutions réglementaires. Il s'est adapté en fonction des contraintes imposées par les industries agro-alimentaires, puis l'éco-conditionnalité puis TOPPS. Finalement, l'ensemble des aménagements procure un bénéfice pour M. VANPEPERSTRAETE : gain de temps, gain en sécurité...

Le local phytosanitaire a été réalisé avec un ancien container. C'est un local fermé et ventilé où sont stockés de façon ordonnée tous les produits phytosanitaires de l'exploitation. M. VANPEPERSTRAETE explique que c'est une habitude à prendre et que tout est une question de méthode de travail.

A l'extérieur une dalle bétonnée a été créée pour le remplissage du pulvérisateur. Cette dalle prévient des risques de débordements. Une cuve alimentée par de l'eau de pluie permet de remplir le pulvérisateur. En cas de retour, il n'y a ainsi aucun risque de contamination du réseau d'eau potable.

Les eaux de la dalle ruissellent vers un système by-pass qui permet d'évacuer l'eau de pluie vers le milieu ou d'évacuer les eaux souillées en cas d'accident vers un « phytobac ». Le « phytobac » permet aussi de gérer les fonds de cuve après dilution.

Le « phytobac » est constitué par une fosse de 9m<sup>3</sup> étanche remplie par un mélange de paille (40%) et de terre prélevée au champ (60%). Le « phytobac » fonctionne sur le principe d'une épuration biologique par dégradation bactérienne des molécules phytosanitaires.

M. VANPEPERSTRAETE souligne que l'idéal est de réussir à gérer ses fonds de cuve au champ. Il faut donc optimiser le litrage d'eau dans le pulvérisateur pour avoir assez de volume de dilution pour gérer le fond de cuve.

Aujourd'hui les pulvérisateurs sont équipés de manière à être plus efficaces. C'est en se modernisant que l'exploitant peut réussir à mieux préserver le milieu. Par exemple, les pulvérisateurs peuvent être équipés de buses anti-dérive avec injection d'air : un filet d'air propulsé envoie le produit directement sur le végétal et réduit ainsi la dispersion au vent. Ces buses permettent de mieux gérer les ZNT.

Une option « circulation de bouillie » permet également d'optimiser la répartition du produit dans la rampe du pulvérisateur. Cependant ces équipements restent coûteux.

Le pulvérisateur de M. VANPEPERSTRAETE est contrôlé tous les 3 ans car il est en contrat avec un industriel. Prochainement, suite à la loi sur l'eau, tous les pulvérisateurs seront contrôlés tous les 5 ans.

M. VANPEPERSTRAETE revient sur l'implantation des CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates) en hiver. Il a constaté un problème car il ne gèle presque plus en hiver et il faut utiliser davantage de produits phytosanitaires pour détruire cette culture intermédiaire. Par ailleurs, depuis l'implantation de CIPAN, des limaces prolifèrent.

Enfin, M. VANPEPERSTRAETE explique que l'agriculture s'améliore au gré des progrès techniques et les firmes productrices de phytosanitaires doivent elles aussi faire des efforts pour fournir aux agriculteurs des produits efficaces et plus respectueux de l'environnement. M. VANPEPERSTRAETE souligne aussi que de nombreux produits sont en vente libre pour les particuliers et qu'il convient de travailler avec eux également.



Local phytosanitaire



Aire de remplissage du pulvérisateur



Phytobac

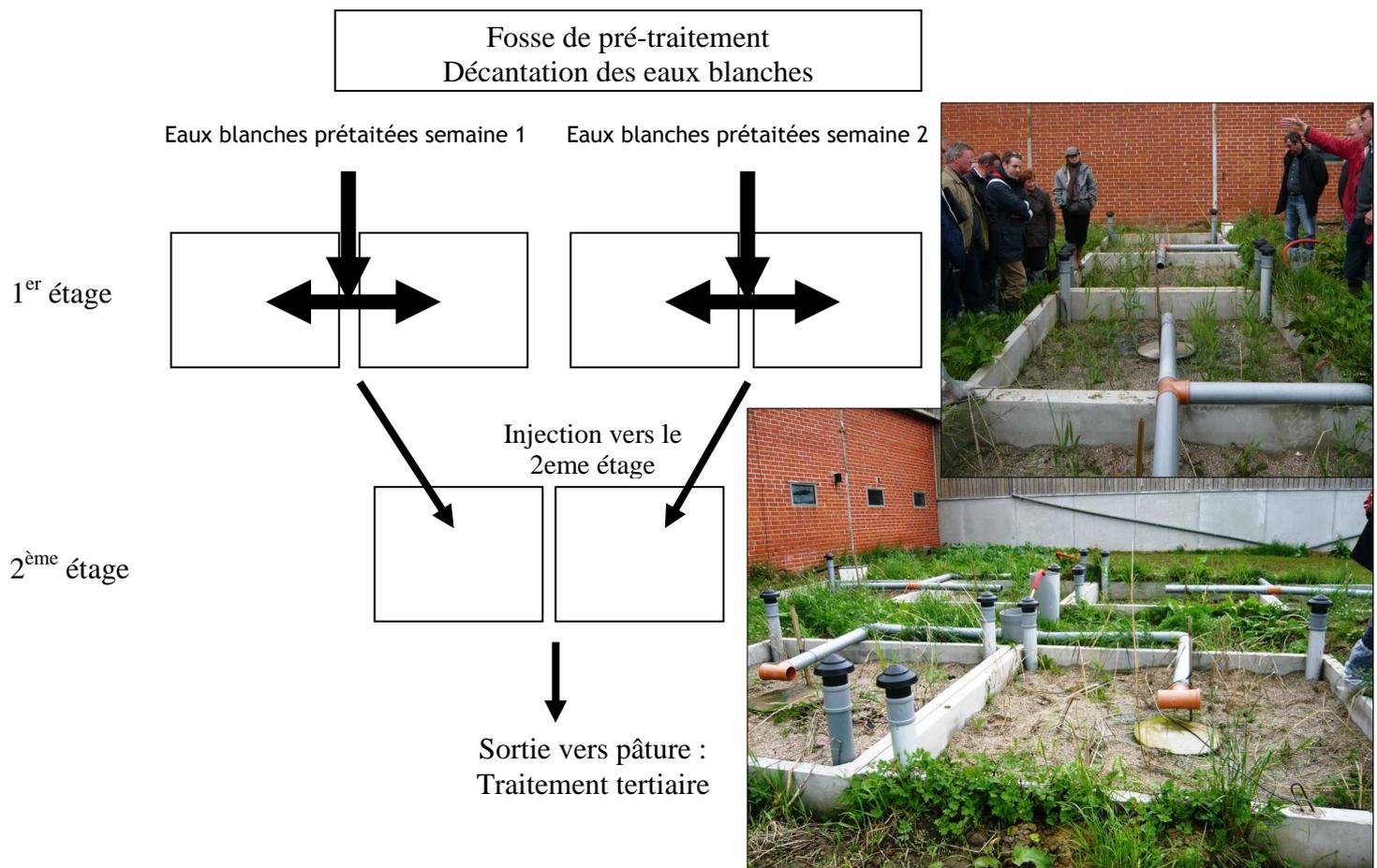


Pulvérisateur

- L'exploitation de M. DECONYNCK à West-Cappel

M. DECONYNCK explique que son exploitation est une exploitation de type polyculture élevage d'environ 100ha avec 135 bovins dont 35 laitières.

Sur cette exploitation, la mise aux normes a été accompagnée d'une modernisation complète. Une salle de traite de 12 postes a été aménagée. Les eaux de lavage de cette salle de traite que l'on appelle « eaux blanches » sont traitées par un système de filtre à sable planté de roseaux. Ces filtres sont aménagés à l'extérieur du bâtiment comme suit :



Le système fonctionne en alternance d'une semaine sur l'autre après décantation dans une première fosse. Les bacs étanches sont remplis avec des sables de 4 granulométries différentes sur environ 1 mètre d'épaisseur. Les eaux usées circulent gravitairement au travers les sables. Dans le bas, un système de drainage avec des gros galets permet de collecter le reste des eaux et elles sont envoyées vers le 2<sup>ème</sup> étage de traitement.

Les filtres sont plantés de roseaux. L'intérêt de mettre des roseaux est d'empêcher la formation d'une couche colmatante en surface, de favoriser le développement de micro-organismes au niveau des racines notamment pour

dégrader la matière organique. Des cheminées d'aération permettent la respiration des micro-organismes. Il faut faucher les roseaux tous les ans.

Les eaux blanches de la salle de traite représentent environ 500 à 600 litres par jour à traiter.

Ensuite, un hangar a été construit et une fumière couverte y a été intégrée. Un système de racleur récolte le fumier deux fois par jour. Il suffit de pousser le fumier vers la fumière. Les jus issus de la fumière sont recueillis dans 3 fosses extérieures enterrées de 15 m<sup>3</sup>. Ces eaux sont ensuite épandues au champ.

L'intérêt d'une fumière couverte bien que plus chère est d'avoir ensuite moins d'effluents à gérer par rapport à une fumière ouverte qui reçoit la pluie.

